

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Sainte-Julienne

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ, EN VERTU DE L'ARTICLE 14.1 DU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 juin 2023, le conseil municipal de Sainte-Julienne a adopté la résolution numéro 23-06R-282 intitulé : **Autorisation signature du bail et tenue d'un PHV centre communautaire.**

Le conseil désire procéder à la location d'un local situé dans le bâtiment sis au 1406, route 125, Sainte-Julienne (2^e étage), d'une superficie approximative de 5000 pieds carrés, pour une période de 5 ans, au coût annuel de 80 000 \$.

Le local, à vocation communautaire, bonifiera l'offre d'accessibilité aux citoyens, notamment dans le cadre d'activités communautaires.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que la résolution numéro 23-06R-282 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 11 juillet 2023, au bureau de la municipalité de Sainte-Julienne, situé au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, Québec, J0K 2T0.
4. Le nombre de demandes requis pour que résolution numéro 23-06R-282 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **neuf cent trente et un (931)**. Si ce nombre n'est pas atteint, la résolution numéro 23-06R-282 sera réputée approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 01 le 11 juillet 2023, à la salle du Conseil situé au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, Québec, J0K 2T0.
6. Le projet de bail peut être consulté au bureau de la municipalité de Sainte-Julienne durant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00. Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité

7. Toute personne qui, le 12 juin 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 juin 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 5 juillet 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière